



AUTORITE DELEGANTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SUD SAINTE BAUME

155, avenue Jansoulin

83740 LA CADIERE D'AZUR

Téléphone : 04 94 98 26 60

Télécopie : 04 94 98 26 69

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU
SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
DE LA ZONE D'ACTIVITES DU PLATEAU DE SIGNES**

EXERCICE 2017

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA ZONE D'ACTIVITES DU PLATEAU DE SIGNES

SOMMAIRE

ARTICLE 1	- PREAMBULE	4
ARTICLE 2	- CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	4
2.1	Présentation du territoire desservi, mode de gestion du service, date d'échéance du contrat de délégation du service	4
2.2	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées unitaire ou séparatif	4
2.3	Nombre d'abonnements	4
2.4	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	4
2.5	Linéaires de réseaux de collecte des eaux usées selon leur typologie	5
2.6	Identification des ouvrages d'épuration des eaux usées, capacités d'épuration et prescriptions de rejets pour les principaux éléments polluants	5
2.7	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	5
ARTICLE 3	- TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	5
3.1	Présentation des modalités de tarification du service des frais éventuels d'accès ; références des délibérations fixant les tarifs de l'assainissement et des autres prestations facturées aux abonnés	5
3.2	Présentation d'une facture d'assainissement calculée au 1 ^{er} janvier de l'année de présentation du rapport et au 1 ^{er} janvier de l'année précédente	5
3.3	Montants des recettes d'exploitation liées à la facturation du service d'assainissement aux abonnés et des autres recettes d'exploitation	6
ARTICLE 4	- INDICATEURS DE PERFORMANCE	6
4.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	6
4.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	6
4.3	Conformité de la collecte des effluents	6
4.4	Conformité des équipements d'épuration	6

4.5	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	6
4.6	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	6
4.7	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	7
4.8	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseaux	7
4.9	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	7
4.10	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	7
4.11	Indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	7
4.12	Date d'extinction de la dette de la collectivité	7
4.13	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	7
4.14	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues, taux de réclamations	7
ARTICLE 5	- FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	7
5.1	Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions et des contributions	7
5.2	Encours de la dette et montant de l'annuité de remboursement de la dette au cours du dernier exercice	7
5.3	Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service	8
5.4	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service, montants prévisionnels des travaux	8
5.5	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	8
ARTICLE 6	- ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU	8
6.1	Montants des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité	8
6.2	Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée	8

ARTICLE 1 - PREAMBULE

La Communauté a confié, par convention d'affermage, à compter du 26 novembre 2004 la gestion du service public d'assainissement collectif de la Zone d'Activités du Plateau de Signes à la « Compagnie des Eaux et de l'Ozone ».

Cette convention a fait l'objet des avenants suivants :

- Avenant n°1 ayant une prise d'effet au 16 janvier 2008 : Prise en charge de la gestion du réseau de collecte et des branchements - Pénalités - Rémunération du fermier.
- Avenant n°2 ayant une prise d'effet au 10 janvier 2012 : Intégration des nouveaux ouvrages (bassins d'infiltration) - Modification du programme d'autosurveillance - Révision du programme de renouvellement.
- Avenant n°3 ayant une prise d'effet au 24 novembre 2016 : avenant de prorogation du contrat jusqu'au 31 décembre 2017.
- Avenant n°4 ayant une prise d'effet au 1^{er} janvier 2018 : avenant de prorogation du contrat jusqu'au 31 mai 2019.

Aucun autre avenant n'est intervenu depuis.

L'exercice 2017 a été marqué par :

- Le réseau de collecte reste sensible aux eaux météoriques ; des campagnes de fumigation sur les parties publiques et les parties privées sont à réaliser ;
- Un entretien complet du groupe électrogène du poste de refoulement de la ZA a été effectué ;
- Usine : Suite à un dysfonctionnement de l'alarme intrusion, un technicien spécialisé est intervenu ; une mise à jour du système de télésurveillance est nécessaire.

ARTICLE 2 - CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

2.1 Présentation du territoire desservi, mode de gestion du service, date d'échéance du contrat de délégation du service

- **Territoire desservi** : Territoire de la Zone d'Activités du Plateau de Signes.
- **Mode de gestion du service** : Délégation de service public par voie d'affermage confiée à la Compagnie des Eaux et de l'Ozone.
- **Date d'échéance du contrat de délégation du service** : 31 mai 2019.

2.2 Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées unitaire ou séparatif : Non significatif.

2.3 Nombre d'abonnements : 83.

2.4 Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées :

Désignation	Exercice 2016	Exercice 2017
Nombre d'arrêtés d'autorisation de déversement	3	3
Nombre de conventions de déversement	3	3

Client	Activité	ICPE	AMR	CSD	Instruction
Coca Cola Midi	Elaboration de concentrés et de bases de boissons	A	25/07/08	23/03/12	CSD signée
Evaliance SAS	Fabrication de produits cosmétiques	A	30/08/10	05/10/10	CSD signée
Ipsen Pharma Biotech	Fabrication de médicaments injectables	A	29/06/11	05/09/11	CSD signée

2.5 Linéaires de réseaux de collecte des eaux usées selon leur typologie :

Désignation	Linéaire	Qualification
Canalisations gravitaires d'eaux usées	13 454 m	Bien de retour
Canalisations de refoulement d'eaux usées	3 192 m	Bien de retour
Linéaires de réseaux de collecte d'eaux usées :	16 646 m	Bien de retour

2.6 Identification des ouvrages d'épuration des eaux usées, capacités d'épuration et prescriptions de rejets pour les principaux éléments polluants :

Désignation	Capacité épuratoire en DBO5	Capacité équivalent habitant	Capacité hydraulique	Qualification
Usine de dépollution de Signes	960 kg/j	16 000 EH	16 000 m ³ /j	Bien de retour

2.7 Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration :

Désignation	Produits bruts	Matières sèches	Siccité
Boues évacuées compostage norme NF	56,70 T	13,10 T	23,10 %

ARTICLE 3 - TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE

3.1 Présentation des modalités de tarification du service des frais éventuels d'accès ; références des délibérations fixant les tarifs de l'assainissement et des autres prestations facturées aux abonnés

- **Modalités de tarification de l'assainissement :** Les modalités de tarification de l'assainissement sont :

Désignation	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018	Variation
Part fermier			
Part fermier au m ³	1,4806 € HT/m ³	1,4823 € HT/m ³	1,15 %
Surtaxe communautaire au m ³	0,6600 € HT/m ³	0,6600 € HT/m ³	0,00 %

- **Références des délibérations fixant les tarifs :** L'augmentation de la surtaxe applicable aux abonnés du service public de l'assainissement collectif a été adoptée par la délibération du Conseil communautaire n°2016/042 du 4 avril 2016. Cette délibération précise que la surtaxe initiale fixée à 0,44 €/m³ est portée à 0,66 €/m³ à compter de la date de sa notification au délégataire du service public de l'assainissement collectif et précise que les recettes correspondantes seront imputées au budget annexe de l'assainissement.

3.2 Présentation d'une facture d'assainissement calculée au 1^{er} janvier de l'année de présentation du rapport et au 1^{er} janvier de l'année précédente :

La facture d'assainissement présentée est la facture « INSEE » de 120 m³/an correspondant à un ménage de quatre personnes :

Désignation	Qté	Au 01/01/2017		Au 01/01/2018		Variation
		PU	Totaux	PU	Totaux	
Part fermier	120	1,4806	177,67 €	1,4823	177,88 €	1,18 %
Surtaxe communautaire	120	0,6600	79,20 €	0,6600	79,20 €	0,00 %
Total HT			256,87 €		257,08 €	
TVA à 10,00%			25,69 €		25,71 €	
Total TTC			282,56 €		282,79 €	0,08 %

3.3 Montants des recettes d'exploitation liées à la facturation du service d'assainissement aux abonnés et des autres recettes d'exploitation :

Désignation	Exercice 2016	Exercice 2017	Variation
Exploitation du service	183 015 €	227 851 €	24,50 %
Collectivités et autres organismes publics	98 613 €	101 127 €	2,55 %
Recettes d'exploitation :	281 628 €	328 979 €	16,81 %

ARTICLE 4 - INDICATEURS DE PERFORMANCE

4.1 Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées :

Désignation	2017
Nombre de clients desservis sur le périmètre du service de l'assainissement	83
Nombre potentiel d'abonnés sur le périmètre du service de l'assainissement	83
Taux de desserte :	100,00 %

4.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées :

Indicateur	2017	Unité	Degré de fiabilité
P202.2 - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	15	Valeur de 0 à 120	A

4.3 Conformité de la collecte des effluents :

Indicateur	2017	Observation
P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application de l'arrêté du 22 juin 2007	Non défini	A la charge de la Police de l'eau. (Aucune notification)

4.4 Conformité des équipements d'épuration :

Indicateur	2017	Observation
P204.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application de l'arrêté du 22 juin 2007	Non défini	A la charge de la Police de l'eau. (Aucune notification)

4.5 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration :

Indicateur	2017	Observation
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application de l'arrêté du 22 juin 2007	Non défini	A la charge de la Police de l'eau. (Aucune notification)

4.6 Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation :

Indicateur	2017
P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %

4.7 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers :

Indicateur	2017
P251.1 - Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0,00 U/1000

4.8 Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseaux : 0,00 U/100Km

Indicateur	2017
P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseaux	0,00 U/100 km

4.9 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées :

Indicateur	2017
P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,00

4.10 Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau :

Indicateur	2017
P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration	100,00 %

4.11 Indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées :

Indicateur	2017
P255.3 - Indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	30

4.12 Date d'extinction de la dette de la collectivité : Avril 2026.

4.13 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente :

Indicateur	Produits 2016	Impayés 2016	Taux
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	281 628	0	0,00%

4.14 Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues, taux de réclamations : Non ; un service client est accessible à Toulon ainsi qu'un numéro d'appel 24h/24 - 7j/7 non surtaxé.

ARTICLE 5 - FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

5.1 Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions et des contributions :

Désignation	Exercice 2016	Exercice 2017
Montant des travaux engagés	6 948,76	0,00
Montant des subventions et contributions	0,00	0,00

5.2 Encours de la dette et montant de l'annuité de remboursement de la dette au cours du dernier exercice :

Désignation	2016	2017
Encours de la dette au 31 décembre	575 457 €	513 685 €
Montant de l'annuité de remboursement	61 772 €	61 772 €

5.3 Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service : Néant

5.4 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service, montants prévisionnels des travaux

- **Projets en cours** : Schéma d'optimisation de la gestion du service de l'assainissement collectif de la Zone d'Activités du Plateau de Signes en cours de finalisation.
- **Montants prévisionnels des travaux** : Estimation à l'issue du schéma d'optimisation ci-avant.

5.5 Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice : Néant

ARTICLE 6 - ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

6.1 Montants des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité :

Désignation	2016	2017	Variation
Nombre de dossiers FSL	0	0	0,00%
Nombre de demandes d'aide FSL acceptées	0	0	0,00%
Montant des abandons de créance TTC au titre du FSL	0,00	0,00	0,00%
Montant part fermière HT des abandons FSL	0,00	0,00	0,00%
Montant du versement au fonds de solidarité (€ HT)	0,00	0,00	0,00%
Montant du dégrèvement social (€ HT)	0,00	0,00	0,00%
Montant total HT « solidarité »	0,00	0,00	0,00%
Taux de créances irrécouvrables (%)	0,00%	0,00%	0,00%
Montant du versement au fonds de solidarité (€ HT/m3 facturé) :	0,00	0,00	0,00%

6.2 Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée : Néant.